



A diffuser aux membres du personnel - Merci

"RÉFORME" DU CODE DU TRAVAIL Jaurès réveille-toi, ils sont devenus fous !

Le dictionnaire définit la réforme comme "un changement pour améliorer". Alors le projet de "Loi travail" du gouvernement n'est pas une réforme.

C'est une destruction des conquêtes sociales du 20ème siècle qui ont permis de sortir le Peuple d'une exploitation honteuse dont il était l'objet, en créant un meilleur équilibre dans les rapports sociaux.

Nos dirigeants gouvernementaux, adeptes des éléments de langage appris de leurs communicants et récités au 20h télévisé, nous expliquent qu'il faut "libérer l'entreprise pour sécuriser les salariés". De qui se moque-t-on ?

Pour "libérer" c'est sûr, ils libèrent, comme si nos patrons étaient "prisonniers" et leurs salariés libres comme l'air.

Mais pour "sécuriser"... il faudra que le dictionnaire nous donne une autre définition de la sécurité.

Car, quelle est la sécurité apportée aux salariés par :

- le plafonnement des indemnités en cas de licenciement illégal... qui va être encouragé.
- la possibilité par accord de baisser les salaires et changer le temps de travail.
- la division par 5 de la rémunération des heures supplémentaires par simple accord d'entreprise.
- la possibilité de faire échec à l'action syndicale par référendum d'entreprise
- la possibilité d'un plan social même en l'absence de difficulté économique.
- etc... la liste est longue de ces mesures de "sécurisation".

La ficelle est grossière : faire prévaloir l'accord d'entreprise sur l'accord de branche (et même, parfois sur la loi), qui avait permis que puissent exister par la négociation des équilibres sociaux plutôt qu'un "pouvoir de droit divin".

En détruisant ces équilibres sociaux, la loi va permettre aux employeurs peu scrupuleux de faire pression sur leurs salariés pour que la peur les conduise à accepter l'inacceptable.

Ce sera particulièrement vrai dans les petites entreprises où n'existent pas de structures syndicales organisées, et où le recours au référendum, au lieu d'être un exercice démocratique, conduira les salariés à se soumettre par crainte de voir leur emploi menacé.

Et après, on s'étonnera de crises économiques provoquées par un effondrement de l'investissement des ménages qui renonceront à leurs projets (par exemple de construction ou d'acquisition d'un logement) du fait d'insécurité sociale.

Honte à ces politiques qui se revendiquent d'un mouvement populaire mais qui par souci "politicien" détruisent en une loi des décennies de conquêtes sociales de nos aînés.

On disait que la lutte des classes avait disparu. La preuve que NON.

Alors, luttons avec la CGT contre ces projets humainement indignes et tenons-nous prêts pour tous les mouvements de résistance qui seront initiés.

En premier lieu, rendez-vous sur internet en tapant sur Google :

"petition-loi-travail-non-merci"

Et signez la pétition en ligne

Et soyons prêts à répondre à toutes les mobilisations



Fédération CGT des Sociétés d'études – Secteur Notariat – case 421 – 263 rue de Paris 93
514 Montreuil Cedex— www.soc-etudes.cgt.fr Tél. 01.55.82.89.44— Fax 01.55.82.89.42— E-
mail : fsetud@cgt.fr